

DU CAP AU BAC + 5

FILIÈRE ADMINISTRATIVE :

- Titre pro secrétaire assistante
- BTS support à l'action managériale
- BTS gestion de la PME
- Bachelor / Master ressources humaines
- Bachelor / Master communication
- Master droit public

FILIÈRES ANIMATION ET MEDICO-SOCIALE :

- CAP AEPE
- DE auxiliaire de puériculture
- DE aide-soignant
- BPJEPS activité aquatique et de la natation
- BPJEPS animation

FILIÈRE TECHNIQUE :

- BTS services informatiques aux organisations
- BTSA gestion et protection de la nature
- CAP / Bac Pro mécanicien
- CAPA / Bac Pro / BTSA aménagements paysagers
- CAP intervention en maintenance technique des bâtiments
- CAP peintre / maçon / menuisier / électricien ...

ET BIEN D'AUTRES !



LE CENTRE DE GESTION VOUS ACCOMPAGNE

EN AMONT DU CONTRAT

- **Identification des formations et des postes accessibles**
- **Conseils CV et lettre de motivation**
- **Mise en relation avec les services dédiés à l'accompagnement** en fonction des besoins repérés (aide au permis de conduire, aides spécifiques).

PENDANT LE CONTRAT

- **Bilan sur le lieu d'apprentissage** pour évaluer la progression et les besoins.
- **Coordination avec les acteurs** de la formation et de l'accompagnement.

A LA FIN DU CONTRAT

- Projection dans l'**emploi**.
- Identification des points d'appui et des freins éventuels.
- Présentation des **voies d'accès** à la fonction publique territoriale et des opportunités d'emploi.



L'APPRENTISSAGE ET LE HANDICAP DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, C'EST POSSIBLE !



- Plus de **200 métiers** accessibles
- De nombreuses opportunités
- Une **insertion professionnelle** rapide



L'APPRENTISSAGE

CHOISIR L'APPRENTISSAGE, C'EST :

- Préparer un diplôme et apprendre son métier au sein d'une collectivité
- Être accompagné par un maître d'apprentissage
- Être rémunéré durant sa formation (en fonction de son âge et de l'année de formation)
- Bénéficier d'aménagement en formation et sur son poste de travail lorsque la situation de handicap le nécessite (en fonction d'une évaluation des besoins)
- Faciliter son insertion professionnelle

I ♥ APPRENTISSAGE

ET POURQUOI PAS AU SEIN D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE ?

- Pour les opportunités d'emploi offertes dans plus de 200 métiers
- Pour intégrer des services dynamiques et innovants
- Pour donner du sens à son travail
- Pour rendre service aux usagers sur son territoire

PLUS DE 400 COLLECTIVITÉS QUI RECRUTENT DANS LE FINISTÈRE :

Les mairies, les EHPAD, les communautés de communes, les syndicats, le SDIS, le Centre de Gestion du Finistère, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, etc.

TÉMOIGNAGE



D'un apprenti préparant le titre professionnel «administrateur système et réseau» :

J'étais en fin de BTS SIO (service informatique aux organisations) et je cherchais une nouvelle structure pour préparer le titre administrateur système et réseaux en alternance. J'ai envoyé une candidature spontanée dans une communauté de communes et mon profil correspondait à l'offre. J'ai choisi d'orienter mes demandes vers la fonction publique territoriale car j'aime la notion de rendre service. Après 6 mois de contrat, je suis capable de gérer certaines tâches en autonomie et je travaille sur un projet que je dois présenter en fin de 2ème année.

Je souhaite continuer sur une dernière année en bac + 5. J'aimerais ensuite occuper un poste d'administrateur système au sein d'une collectivité.

Pour consulter nos offres de
contrats d'apprentissage,

rendez-vous sur :

www.den.bzh



UNE QUESTION, UN PROJET ?

✉ apprentissage@cdg29.bzh

☎ 02 98 64 19 79

L'APPRENTISSAGE

EN 4 POINTS

- 1 Un contrat de travail de droit privé d'une **durée de 6 mois à 3 ans** selon la formation,
- 2 Une **formation diplômante** du CAP au BAC + 5 (qui alterne entre un centre de formation et une collectivité),
- 3 **Sans limite d'âge** pour les personnes bénéficiaires d'une RQTH. **Une visite médicale permet de valider l'aptitude au poste** et si besoin de préconiser des aménagements en formation ou en poste de travail.
- 4 **Des aides sont mobilisables** par les collectivités auprès du FIPHFH (sous réserve de remplir les conditions).
Par exemple :
 - 80% du coût salarial brut pris en charge
 - Frais d'accompagnement par un opérateur externe
 - Frais de formation de l'apprenti

L'APPRENTISSAGE ET SES PARTENAIRES

- Partenaires institutionnels et réglementaires : le CNFPT et la DREETS
- Acteurs de la formation : les centres de formations
- Acteurs de l'emploi et de l'insertion : les missions locales, Pôle Emploi, CDG29...
- Acteurs du handicap : FIPHFH, CAP EMPLOI et les structures d'accompagnement.